



NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET 2019

Conformément à l'Article 107 de la loi NOTRe modifiant les articles L.2313-1, L.3313-1 et L.4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes, le Budget Primitif 2019 de la commune de Ganzeville se présente comme suit :

1/ REPRISE DES RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018

-section de Fonctionnement :

A la clôture de l'exercice 2017 : + 276 496,58€
Compte 1068 : - 35 906,86€ (*virement de section pour payer le déficit
investissement*)

+ 240 589,72€

Soit au Compte 002 : + 240 589,00€ inscrits au BP

-section d'Investissement :

A la clôture de l'exercice 2018 : - 35 906,86€
Soit au compte 001 : - 35 907,00€ inscrits au BP

2/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les prévisions budgétaires tiennent compte du CA 2018 (détaillé ci-dessus) et des contributions obligatoires nouvelles (attributions de compensation Agglo) en ce qui concerne les dépenses. Quant aux recettes, elles tiennent compte des dotations (chapitre 74) et de contributions directes Impôt et Taxes (chapitre 73).

La section de fonctionnement s'équilibre donc entre les recettes et les dépenses à 538 318,00€

3/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Les prévisions budgétaires tiennent compte du report de déficit de clôture de l'exercice 2018 (détaillé ci-dessus) de 35.907,00€ et des remboursements d'emprunt (compte 1641) qui s'élèvent à 25.659,00€.

Les opérations d'équipement s'élèvent elles à 68.580,00€, incluant des travaux d'éclairage public d'un montant de 10.566,00€ financés, la remise en état de la casquette toiture de l'école maternelle d'un montant de 1 313,00€, la dernière tranche des travaux de mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments publics sur l'accès à l'église et cimetière pour un montant de 24 100,00€, la remise en état de la signalétique de voirie communale d'un montant de 4 102,00€, la rénovation du site internet de la commune pour un montant de 2 600,00€, la mise en place de logiciel pour 300,00€, la

réhabilitation du plafond de la salle des fêtes communale d'un montant de 14 906,00€ et la rénovation des vitraux côté sud de l'église pour 10 693,00€.

Quant aux recettes, elles tiennent compte des taxes et de l'estimation du versement de la TVA sur l'exercice 2017 (chapitre 10) et l'estimation des demandes de subventions sur les travaux d'investissement de l'exercice en cours.

La section d'investissement s'équilibre donc entre les recettes et les dépenses à 135 146,00€.

Fait à Ganzeville, le 3 avril 2019

Le Maire

Jean-Marie CROCHEMORE

